



Compte rendu du CTL du 26/01/2017

Secrétaire adjoint :FO

Après s'être présenté, M GUILLOUET présente ses vœux. Il explique qu'il a reçu chaque organisation syndicale et rapporte qu'à cette occasion il a été très surpris d'entendre le propos suivant: « quand on vient en CTL ce n'est pas par plaisir ».

Il déplore cette situation et souhaiterait pouvoir discuter dans des conditions qui ne mettent pas trop de tensions.

Lecture des déclarations liminaires par les OS

Le DRFIP demande que les questions diverses soient communiquées en début de séance pour que la DRFIP puisse préparer des éléments de réponse.

Approbation des PV des 3 novembre et 6 décembre 2016 :

La CGT demande que le PV du 06/12/2016 soit modifié de la sorte : « il précise que les tâches dévolues aux agents de l'accueil sont décrites dans le document préparatoire à ce CTL. Ce temps doit être consacré **en priorité à la mutualisation des pratiques, à la formation et aux tâches de back-office.** ». Le compte-rendu a inversé la priorité des tâches en faisant figurer en priorité les tâches de back-office.

La DRFIP indique ne pas comprendre, cet ordre n'ayant aucune importance, mais accepte la modification.

Les deux PV sont approuvés à l'unanimité sous réserve de l'ajustement du PV du 6/12/2016.

Mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APSRV) au SIP de Saint-Malo et au SIP de Fougères (avis):

M GUILLOUET: *« il y a une expression qui me choque, vous pouvez dire beaucoup de choses mais pas manipulation. Ce n'est pas du tout l'objectif.*

C'est une expérimentation, et cela bougera en fonction des résultats, on va tester ce dispositif.

L'objectif est vraiment d'améliorer l'accueil des usagers.

Je souhaite que nous conservions un accueil physique important, l'accueil est une de nos plus grandes fiertés à la DGFIP.

A titre personnel, j'y suis très attaché. »

Avant de débattre du sujet, la CGT aimerait savoir si le DRFIP a passé consigne à ses collaborateurs de ne plus mettre la pression des indicateurs comme il s'y était engagé lors de l'entrevue de janvier.

Le DRFIP maintient qu'il ne doit pas y avoir de pression sur les indicateurs. Il indique l'avoir mentionné dans la lettre du dialogue de gestion hier en ce sens et l'avoir également communiqué lors de la réunion du collège des chefs de service.

Il rappelle par ailleurs qu'il ne faut pas que les agents se mettent eux-mêmes la pression.

Il précise qu'il y a des taches que l'on peut alléger.

La parole est donnée à M PETSKA pour présentation de l'APSRV.

Ne voulant pas rentrer de nouveau dans les fondements de ce dispositif, il explique la façon dont le dispositif sera mis en place à St-Malo et Fougères.

« Nous aurions pu partir la fleur au fusil sur le sujet et être très ambitieux en instaurant cet APSVR très rapidement et sur tous les sites.

Pour deux raisons, nous avons fait un autre choix :

- on était un peu sceptique sur ce dispositif quand nous l'avons découvert ;
- nous voulions bien examiner le dispositif tant au niveau du fonctionnement de l'outil que de l'organisation.

Nous voulons tester ce dispositif avant de décider de l'étendre.

Pour ce qui est de notre scepticisme, il a disparu car :

- la documentation s'est enrichie, une BAO (boîte à outils) a été mise en ligne, des échanges ont eu lieu entre les départements, il y a eu des retours d'expérience par ceux qui ont expérimenté le dispositif, et des réponses ont été trouvées comme par exemple sur la durée des réceptions, le paramétrage de l'outil...

L'outil est mieux décrit.

En outre, nous disposons des retours de la communauté WIFIP entre ceux qui expérimentent et ceux qui questionnent.

Les retours font état d'un taux de satisfaction de $\frac{3}{4}$ « des agents expérimentateurs ».

Le choix de Fougères et St-Malo est simple : Fougères est un petit site et Saint Malo est un site plus grand. Ces deux sites sont intéressants car ils ont des pratiques des rendez-vous différentes.

Des groupes de travail vont se réunir : à Fougères, nous ne rencontrons pas de difficulté, à St-Malo, l'adhésion est moins forte.

Nous ne souhaitons pas imposer un point de vue, il faut avoir une discussion. Nous n'avons pas d'à-priori.

Nous apporterons toute notre aide à ceux qui le souhaiteront.

L'expérimentation débutera à Fougères le 1^{er} mars 2017.

Compte tenu de l'absence du cadre A adjoint, et des difficultés de l'encadrement, le test est repoussé au 01/06 pour St-Malo.

Solidaires explique pourquoi il y a manipulation de la DG : l'APSRV est une décision nationale déclinée au plan local. Le guichet ne sera plus conservé, ce n'est plus la priorité. Ce qui est privilégié c'est le tout numérique.

La CGT fait lecture de la pétition signée par les agents de St-Malo qui refusent de participer au groupe de travail et qui refusent l'APSRV, et demande au DRFIP de ne pas mettre en place l'APSRV : « vous nous dites que vous ne voulez pas imposer... et bien écoutez les agents qui ont massivement signé la pétition et qui ne veulent pas participer à l'APSRV... à défaut cela sera un passage en force. »

Il est rappelé au DRFIP que les agents de St-Malo reçoivent déjà sur RDV dès que la situation l'exige, que cette réforme vise à généraliser le rendez-vous pour déstabiliser le contribuable.

Les collègues disent que l'accueil fonctionne très bien aujourd'hui tel qu'il est.

Un expert Solidaires (agent d'accueil) explique dans le détail comment l'accueil de St-Malo fonctionne à ce jour, et confirme notamment que des RDV sont déjà donnés aux usagers... et que tout se passe très bien.

Il revient sur l'expérimentation menée dans le département de l'Aube : « vous nous donnez les résultats positifs de l'expérimentation mais vous ne nous donnez pas les résultats négatifs. Dans l'Aube, le problème se situe à l'accueil primaire car il n'y a qu'une personne pour l'assurer. Par ailleurs les collègues nous ont expliqué qu'un agent était mobilisé pour le soutien Internet...

Vous compliquez les choses alors que tout fonctionne très bien. Il faudra un planning supplémentaire.

Les agents sont déjà saturés, ils en ont ras le bol ... pourquoi leur rajouter une nouvelle couche. »

M PETSKA répond : « pour être clair, on réunit des groupes de travail pour que vous réfléchissiez localement entre vous à la façon dont vous allez décliner l'APSRV.

Il ne s'agit pas de dire que l'on fera à terme que de l'accueil sur rendez-vous. La DG dit clairement qu'il ne peut pas y avoir un accueil exclusif sur RDV. Il s'agit de mettre en place un dispositif pour mieux recevoir les usagers, et pour améliorer les conditions de travail des agents. »

FO : « comment fera-t-on quand l'agent prévu pour le RDV est absent le jour J, comment fera-t-on quand le contribuable aura des questions supplémentaires ?

Il s'agit en réalité de faire organiser par les agents eux-mêmes la pénurie des emplois dans les services. »

Solidaires dénonce le délai rapproché entre le CHS-CT et le CTL, CHS-CT tenu la veille du CTL.

« Vous dites que l'ambition est de recevoir mieux et dans de meilleures conditions. Est-ce que cela sous-entend que l'on reçoit mal actuellement ? Quels éléments apportez-vous pour argumenter que l'accueil aujourd'hui n'est pas satisfaisant ? »

La CGT rappelle que: « il y a 10 ans la DRFIP 35 vantait les mérites d'un grand accueil ouvert au public tous les jours en continu pour le bien des usagers, du service public, des agents, et aujourd'hui vous nous dites l'inverse.

La note du 21 juin 2016 donne des orientations précises sur l'APSVR, et le but recherché est clairement indiqué : mieux maîtriser le flux de l'accueil.

Allez à la CAF dans le 35 et vous verrez que le flux est toujours là.

La note de la DG dit que cet APSRV va améliorer les conditions de travail des agents. Mais, les usagers qui ne seront plus reçus enverront des mails, téléphoneront.... ce qui va accroître la charge de travail dans les SIP.

Au final, la DG veut privilégier la réception sur RDV. »

La DRFIP défend la qualité de l'accueil actuel : « aujourd'hui, l'accueil est bon mais il est stressant pour les équipes. Nous n'avons pas de critique sur la qualité de l'accueil. On dit juste que si nous changeons nos méthodes, nous réduirons la file d'attente. »

Le DRFIP maintient que dans le 35, il s'agit d'une expérimentation et pas d'une mise en place de l'APSRV. Il s'agit en fait d'un test.

La CGT revient sur le taux de satisfaction des agents dans les départements de l'Aube et du Val de Marne annoncé par la DRFIP : « le taux de satisfaction des agents est effectivement de 74 % mais il ne faut pas omettre de dire que 126 questionnaires ont été envoyés et que seulement 59 agents ont répondu... le taux de satisfaction n'est donc pas si éloquent que prétendu.

Vous maintenez que l'APSVR dans le 35 constitue une expérimentation. Le stade de l'expérimentation est terminé ! La note de la DG du 21 juin 2016 indique comme objet : déploiement de l'APSVR dans les services locaux ; et la note du 8 décembre 2016 a pour intitulé déploiement du nouvel outil APSVR, Il n'est plus question expérimentation. Le 35 ne peut donc que décliner au niveau local les consignes nationales.

Par ailleurs, vous demandez aux OS de se prononcer, mais vous ne nous présentez pas le dispositif prévu dans le 35 : un accueil mixte ou différencié ? Qui est gestionnaire de l'outil ? Quelle équipe est chargée du RDV ? L'APSVR est-il maintenu pendant la campagne IR ?...

La CGT rappelle au directeur que St-Malo n'est plus un accueil grand site et qu'il n'y a jamais eu de réunion avec les agents le 7 juillet comme libellé dans les documents.

FO explique que avec cette réforme va détruire l'égalité des droits du citoyen devant le service public sur l'ensemble du territoire : l'APSRV introduit un accueil pouvant être différent d'un département à l'autre.

Un expert Solidaires indique que les agents du site de Fougères ont été très peu informés, qu'il n'y a pas eu de GT... et demande que tous les agents soient associés aux GT . Il explique que sur le

site de Fougères, l'accueil est de très bonne qualité, que les agents sont contre la mise en place de l'APSRV... et que pour le moment il n'y a pas de pétition mais que cela pourrait venir.

M PETSKA réaffirme que la volonté n'est pas de substituer l'accueil sur RDV à l'accueil physique.. L'APSRV ne va pas créer de contrainte supplémentaire, juste un outil de planning. « Nous sommes allés à la CAF et contrairement à la CAF ou il n'y a qu'un accueil sur RDV, à la DGFIP il est prévu une modalité d'accueil multi canal.

Il va falloir réexpliquer à Fougères et St-Malo les éléments du dispositif. Je ne subodore pas de plan caché. Nous en reparlerons .

Le contre-appel se fait quand le RDV a été pris sur internet, il s'agit d'examiner la nature du problème et d'apprécier l'utilité d'un déplacement.

Il n'y aura pas d'accueil sur RDV pendant la campagne impôt sur le revenu »

La CGT interpelle de nouveau la DRFIP. Elle explique ne pas comprendre le dispositif prévu sur le 35. :

- Qui pratique le contre appel ? Une équipe dédiée, les agents des SIP ? Qui va gérer le planning ? Qui va décider si c'est du simple ou du complexe. ? Des collègues vont décider pour d'autres collègues des RDV ?

Vous nous demandez de nous prononcer mais nous ne savons rien.

Vous vantez le dispositif en nous disant qu'il est merveilleux... et à moment fort comme celui de la campagne vous décidez de le suspendre... c'est bien que vous doutez . »

La DRFIP répond que l'organisation mise en place sera discutée dans les GT.

La CFDT indique être favorable à la prise de RDV sur Internet mais craint d'arriver à un accueil exclusif.

Le DRFIP explique « avoir bien entendu la CGT par rapport aux notes de la DG et au déploiement de l'APSRV. Il indique être prêt à assumer par rapport à la DG pour expliquer que ses équipes ont besoin de temps pour mettre en œuvre le dispositif. »

« Pour nous, cette expérimentation est faite pour le contribuable et pour nous faciliter l'accueil, ce n'est pas pour détruire l'accueil. Nous venons de passer 2h30 sur quelque chose de simple, les GT verront dans le détail.

C'est pas la 1^{er} fois que la DG nous dit que c'est merveilleux, mais on va regarder comment cela fonctionne de façon très prudente dans le département, nous risquons d'avoir des surprises et je ne suis pas sûr que cela soit efficace.

Il faut se donner du temps. »

La CGT indique ne pas avoir la même approche : « l'approche de la DRFIP est idyllique ;. on sait que les parlementaires n'ont qu'un but : supprimer des emplois et détruire le service public »

Les OS demandent une suspension d'audience qui est accordée.

Au retour, la CGT rend compte au DRFIP : nous allons voter contre ce projet, nous avons bien conscience que vous allez devoir nous procéder à une nouvelle convocation, nous vous invitons à discuter avec les agents et nous attendons une proposition alternative »

Vote unanime contre.

Réorganisation du contrôle qualité des organismes de gestion agréés OGA (information) :

Mme LE BERT présente ce point.

Aucune remarque particulière.

Expérimentation du dispositif d'entraide entre le SPF de Rennes 1 et de le SPF de Redon :

La DRFIP présente le dispositif et insiste sur la concertation qui a eu lieu entre le SPF de Rennes 1 et le SPF de Redon pour arriver à un protocole. Le dispositif a vocation à être appliqué à compter du 1^{er} mars 2017.

Solidaires fait l'historique des fusions de SPF sur la DRFIP 35, et insiste notamment sur les conséquences du transfert du SPF de Fougères et Vitré sur Rennes : « le CHS-CT avait mis en garde sur ce transfert, sur le retard, sur les risques de mutualisation des difficultés... et aujourd'hui les craintes se sont confirmées.

Les agents de Redon nous ont fait part de leurs inquiétudes, tout particulièrement sur la 2^{ème} main, le tissu de Redon est différent de celui de Rennes.

La CGT explique le retard du SPF de Rennes : la mise en place de TELEACT s'est accompagnée de suppressions d'emplois, et que les transactions immobilières sur l'Ille-et-Vilaine sont en forte progression.

Les collègues du SPF de Redon manifestent des appréhensions sur l'entraide qui est sollicitée : le SPF de Redon accuse un retard certes moins important que celui de Rennes mais qui est tout de même de 25 jours. Les agents remontent la pente, mais ils ont peur d'être mis en difficultés. En outre, les agents dénoncent une forme de chantage mise en place par la DRFIP du 35 : ils acceptent ce protocole car ils ont de grandes appréhensions sur un déménagement futur du SPF de Redon vers Rennes.

La CGT est opposée à ce protocole d'entraide.

FO fait un état des lieux :

- des emplois au SPF de Redon: 2 agents C ont demandé une mutation, un ALD actuellement en poste, un chef de contrôle qui part bientôt, remplacé par un agent B du service, un chef de service qui part prochainement à la retraite ;
- des problèmes matériels : disparitions des imprimantes, écrans d'ordinateurs de petite taille.

La DRFIP répond que le dispositif d'entraide : celui ci sera en effet suspendu dès lors que le retard du SPF de Redon excède de 30 jours. Elle explique que le dispositif est modulable en fonction de l'expérience professionnelle des agents qui si ils le souhaitent pourront effectuer la 2^{ème} main.

M MILLE indique que les imprimantes sont toujours au SPF de Redon ; elle ne seront enlevées que lorsque le consommable sera épuisé... elles seront alors remplacées par une seule imprimante. Pour ce qui est des écrans, il rappelle le plan de déploiement des écrans sur la DRFIP du 35, plan annoncé au CHS-CT.

M PETSKA explique que la 2^{ème} main ne sera mise en œuvre que si la DRFIP 35 a l'assurance du bon déroulement des opérations de 1^{ère} main.

Le DRFIP 35 souligne que dès lors que l'on est dans un dispositif d'entraide, ce n'est pas pour supprimer le SPF.

La CGT affirme que avec ce dispositif, la DRFIP 35 demande une productivité accrue aux agents du SPF de Redon, et que cela génère du stress.

Ce à quoi la DRFIP M PETSKA répond : « non je n'ai pas demandé de productivité accrue aux agents du SPF de Redon. ».

Bilan de campagne des entretiens professionnels 2016 :

M MACE fait le bilan de la campagne des entretiens professionnels.

« Les agents sont bonifiés dans les mêmes proportions quels que soient les services,.

2016 était la dernière année de bonification pour les agents B. Ces derniers souhaitant obtenir une majoration ont donc usé du recours hiérarchique. En CAPL, beaucoup de réductions d'ancienneté leur ont été distribuées.

6 recours en CAPN dont 5 pour la catégorie B.

Nous allons voir ce qui va se passer pour les catégories C cette année ».

M MACE rappelle que les agents B, ne bénéficiant plus à compter de cette année de réduction d'ancienneté se verront attribuer une valeur de référence.

La CGT dénonce le RIFSEEP, la prime à la tête du client qui pourrait atteindre les 200 à 300 euros par mois.

M MACE indique qu'il y a un report dans la mise en œuvre du RIFSEEP à 2019. S'agissant des tableaux d'avancement, il explique qu'il ne faudra pas avoir de croix dans la case insuffisant pendant 3 ans pour obtenir un avancement.

La CGT constate effectivement que les recours des B ont été en augmentation en 2016 et insiste sur le fait que « cette année, pour les A et C il ne faut laisser traîner aucun mois. »

La DRFIP répond par l'affirmative.

Point d'information demandée par la CGT sur le prélèvement à la source (PAS) : conséquences sur le département, évolution des missions, formation professionnelle et échanges avec les usagers (information) :

M MARTEVILLE rappelle les moyens de communication mis en place par la DG pour les usagers (guide pour les particuliers, guide pour les professionnels) et pour les agents (message du DG, rapport d'évaluation au parlement 300 pages, questions/réponses sur le PAS à destination des services...).

Il explique ensuite l'impact de cette réforme sur les services :

« Pour les SIP, cela correspond aux temps forts des SIP :

- 1^{er} temps : la campagne Impôt sur le revenu (peu d'impact pour la campagne 2017 impôt sur le revenu de 2016) ;

- 2^{ème} temps : la campagne des avis : communication des taux du PAS, calcul, individualisation, taux par défaut...

- 3^{ème} temps campagne contentieuse

Pour les SIE :

Cela correspond aux défaillances du PAS.

Un GIP interviendra sur les relances des défaillants. »

« Pour les SIP, la déclaration des revenus de 2016 servira à fiabiliser les états civils et à calculer le taux. L'avis impôt sur le revenu informera les usages du montant du taux du PAS et des acomptes contemporains (revenus fonciers, revenus des indépendants ...).

Différentes options sont offertes aux usagers : 1- individualisation du taux (couple marié, PACS2S)
2- possibilité de demander un taux neutre, 3- possibilité d'opter pour une trimestrialisation de l'acompte contemporain. »

« Pour les SIE , la DGFIP transmettra le taux d'imposition aux collecteurs.

Ces derniers déposeront une déclaration mensuelle :

- la Déclaration Sociale Nominaive (DSN) via le portail Net-Entreprise pour les employeurs privés
- via une déclaration PAS-RAU pour les salariés relevant de l'Etat, des hôpitaux, de Pole emploi et des retraités... »

En ce qui concerne la formation des agents, elle est référencée dans une note du 24/12/2016, celle-ci sera assurée en 3 temps :

- du 31/01 au 02/02 : formation des chefs de services et des chefs des trésoreries ;

- 1^{ère} semaine de mars : formation des agents des SIP et des agents des Trésoreries

- et dans un 3^{ème} temps : formation des SIE sur un dispositif que l'on ne connaît pas encore.

Une note de janvier 2017 approfondit les missions des SIE : ils ont en charge le recouvrement du PAS (encaissement et RAR).

La CGT affirme son opposition au PAS, l'impôt sur le revenu est aujourd'hui recouvré à plus de 98 %. Cette réforme va générer des difficultés de recouvrement dans les SIE. Elle explique que le but poursuivi par les politiques est une fusion de l'IR et de la CSG... et donc une fiscalisation de la Sécurité sociale.

La CGT souhaite des informations complémentaires, tout est fait pour communiquer auprès des usagers des entreprises, mais les agents ne savent pas comment cela va se passer dans leur missions quotidiennes :

- vous nous avez parlé d'un groupement d'intérêt public, qui va s'intercaler entre le service des Finances Publiques et les entreprises, pourriez-vous nous en dire plus, c'est nouveau on ne nous a jamais parlé de ce GIP, qu'est ce que GIP ?
- qui va gérer la relance des défaillants ? Le GIP ou le SIE ?
- comment va se faire l'articulation entre les SIP et le SIE qui fait quoi ?
- beaucoup d'usagers vont demander à modifier leur taux, qui va gérer les SIP ? Cela va créer une charge de travail supplémentaire ;
- qui va recouvrer les prélèvements contemporains ? Les SIP ? Comment ?
- quel est l'impact sur les structures effectuant du contrôle des particuliers, ils ne sont pas en dehors de cette réforme, qui, comment s'opéreront les contrôles, les mises en recouvrement suite à rectification ?
- que vont devenir les collègues du recouvrement dans les SIP ?
- quid des revenus exceptionnels pour 2017,
- qu'est ce que compte rendu métier qui sera transmis par les entreprises ?

Dans votre analyse vous indiquez qu'il y a 3 temps forts pour les SIP : la campagne, la communication des taux du PAS via les avis, des avis et les réclamations.. vous oubliez un 4ème temps : le mois de janvier 2018, 1ère échéance du PAS. Les usagers vont recevoir pour la 1ère fois un salaire net d'impôt et ils vont se déplacer en masse auprès de leur centre des Finances publiques pour avoir des explications. Comment allons nous gérer ce flux supplémentaire ? Par l'accueil personnalisé sur rendez- vous ?

Les OS indiquent que les agents de St-Malo, Fougères et Redon souhaitent effectuer leur formation PAS sur leur site, ils ne veulent pas se déplacer sur Rennes comme cela leur ai proposé.

Réponse de la DRFIP :

- Les centres contacts répondront en priorité aux questions relatives aux PAS dès la réception des avis d'imposition, la notice portera en effet leur numéro.
- Le GIP pour la modernisation de la déclaration sociale existe déjà. Il est en charge actuellement de la DSN. Au niveau du PAS, ce GIP va seulement déterminer le montant de la créance due par l'entreprise, montant qui arrivera dans MEDOC. Ce GIP aura aussi en charge les informations PASRAU.
- Le compte-rendu métier donne le détail ce que l'entreprise verse pour chaque employé, alors que MEDOC donne une vision globale du versement mensuel de l'entreprise.
- La DRFIP n'est pas opposée à une formation sur site.
- effectivement certains revenus n'entrent pas dans le champ de la réforme, mais actuellement nous ne disposons pas de note détaillant les revenus exceptionnels ;
- nous n'avons pas de note technique sur l'articulation entre les SIP et les SIE.

Questions diverses :

Le télétravail : la DRFIP 35 reste sur les dispositions anciennes, il est accordé pour des motifs médicaux sérieux avec accord des médecins et de la DG.

GFA accueil Magenta : Les OS dénoncent les nombreux problèmes techniques et organisationnels suite à l'implantation du Gestionnaire de File d'attente (GFA) à l'accueil Magenta. Après quelques jours de mise en place, le bilan de la DRFIP est le suivant, le système ne fonctionne pas bien, les paramétrages du GFA n'ont pas tous été faits, la DRFIP va demander à la société ayant installé le GFA de rectifier. La signalétique est à adapter, elle n'existe pas à l'extérieur, elle n'est pas lisible.

Pour la campagne Impôt sur le revenu une discussion avec le pôle fiscal aura lieu pour déterminer l'implantation du renseignement dit complexa.

Contrôle déontologique des agents :

Les OS dénoncent les modalités du contrôle sur pièces des agents de la DRFIP 35 : les demandes d'information sont adressées par mail à l'agent dont le dossier fiscal est contrôlé. Ce n'est pas une procédure normale. La demande d'information doit être adressée par courrier simple. En outre, il est rappelé qu'une demande d'information pour un couple soumis à imposition commune doit être adressée au nom de M ou Mme, elle concerne le couple et pas seulement l'agent de la DRFIP. La procédure de contrôle doit être identique à tout usager qu'il soit agent de la DGFIP ou usager extérieur.

Temps partiel :

La DRFIP est interpellé sur le refus d'un temps partiel pour nécessité de service.

Réponse de la DRFIP : le temps partiel est toujours possible, il y a une impossibilité sur le jour demandé car dans le service en question il y a déjà des temps partiels sur le jour demandé.

Service de l'enregistrement (SDE):

La DRFIP indique examiner les propositions faites par les agents du pôle enregistrement de Rennes. Sur le bâtiment B, il y a des contraintes techniques fortes.

Pour les agents C impacté par la création du pôle départemental de l'enregistrement, une note leur sera adressée pour leur indiquer s'ils font partie ou non du périmètre.

S'agissant des mutations des agents C des pôles enregistrement du département, la DRFIP s'engage à adresser une note à chacun, afin de leur indiquer s'ils font partie du périmètre de la mission enregistrement."

Panneaux syndicaux, affiches :

La CFDT indique que leur presse est régulièrement taguée ou arrachée et demande en conséquence que soient installés des panneaux vitrés avec serrure.

Les autres OS condamnent ces agissements.

Climatisation immeuble le Turgot :

La DRFIP explique que l'entreprise est intervenu pour régler le problème, et affirme ne pas avoir attendu le droit d'alerte pour intervenir.

Les OS indiquent que ces problèmes sont récurrents et que c'est sur le long terme qu'il faut prévoir.

PCR P :

La DRFIP confirme la suppression de l'emploi C du PCR P conformément au tableau des suppressions d'emploi annoncé lors du CTL de décembre de 2016.

M MILLE indique que conformément aux engagements pris par le DRFIP lors de mise en place du PCR P (maintien du poste de l'agent C sur la structure), l'agent C conserve sa chaise au PCR P.

La CGT dénonce le manque de communication vis-à-vis de l'agent, demande que celui-ci soit informé précisément sur sa situation et que cette décision soit inscrite dans le compte rendu de ce CTL.

Accord de M MILLE.